

Compte-rendu de séance

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures, se sont réunis à Redon, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt.

Etaient présents physiquement :

ALLAIRE : M. Jean-François MARY. FEGREAC : M. Yvon MAHE. LANGON : M. Michel RENOUL. REDON : M. Pascal DUCHÊNE, M. Louis LE COZ. SAINTE-MARIE : Mme Françoise BOUSSEKEY. SAINT-VINCENT-SUR-OUST : Mme Yvette ANNEE.

Etaient présents en visio-conférence :

GUEMENE-PENFAO : M. Yannick BIGAUD. PIPRIAC : M. Marcel BOUVIER. PLESSE : M. Gilles BERTRAND. REDON : M. François GERARD. SAINT-JACUT-LES-PINS : M. Christophe ROYER. SAINT-JEAN-la-POTERIE : M. Michel PIERRE. SIXT-sur-AFF : M. René RIAUD.

Etaient excusés :

Mme Christiane CAVARO, déléguée d'ALLAIRE. Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Alain BOUGOUIN, délégué d'AVESSAC (donne pouvoir à Yvon MAHE). Mme Catherine POIDEVIN, déléguée d'AVESSAC. M. Marc DERVAL, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY). Mme Martine MAULAVE, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY). M. Jean-Marc CARREAU, délégué de BAINS-SUR-OUST. M. Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Michel PIERRE). M. Philippe ESLAN, délégué de BRUC-sur-AFF (donne pouvoir à René RIAUD). M. Jean PERRAUD, délégué de CONQUEREUIL (donne pouvoir à Yannick BIGAUD). Mme Marie-Thérèse PANHELEUX, déléguée de FREGREAC. Mme Marie-Christine HOULLIER, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Yannick BIGAUD). M. Daniel LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO. M. Pierre LE GUILY, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à François GERARD). M. Dominique JULAUD, délégué de LA CHAPELLE-de-BRAIN (donne pouvoir à Pascal DUCHENE). M. Alain GREFFION, délégué de LES FOUGERETS (donne pouvoir à Christophe ROYER). Mme Rose-Line PREVERT, déléguée de LIEURON (donne pouvoir à René RIAUD). M. Fabrice SANCHEZ, délégué de MASSERAC (donne pouvoir à Gilles BERTRAND). M. Gérard PROVOST, délégué de PEILLAC (donne pouvoir à Yvette ANNEE). M. Claude LEVANT, délégué de PIERRIC (donne pouvoir à Yvon MAHE). Mme Claudine BERTIN, déléguée de PIPRIAC. M. Franck PICHOT, délégué de PIPRIAC (donne pouvoir à Marcel BOUVIER). Mme Marie-Odile POULIN, déléguée de PLESSE. M. Bernard LEBEAU, délégué de PLESSE (donne pouvoir à Gilles BERTRAND). M. Rémi BESLE, délégué de PLESSE (donne pouvoir à François GERARD). Mme Françoise FOUCHET, déléguée de REDON (donne pouvoir à Pascal DUCHENE). M. Emile GRANVILLE, délégué de REDON. Mme Delphine PENOT, déléguée de REDON. Mme Sylvie MASSICOT, déléguée de REDON. Mme Marie-Claude JUHEL, déléguée de REDON. M. Patrick BAUDY, délégué de RENAC (donne pouvoir à Christophe ROYER). M. André FONTAINE, délégué de RIEUX (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme Paulette BEULE, déléguée de Rieux. M. Philippe LOUET, délégué de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Michel RENOUL). M. Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Michel PIERRE). M. Dominique CHAUVIERE, délégué de SAINT NICOLAS-de-REDON (donne pouvoir à Louis LE COZ). Mme Marie-Françoise MARTEL, déléguée de SAINT NICOLAS-de-REDON. M. Bernard CAMUS, délégué de SAINT NICOLAS-de-REDON (donne pouvoir à Louis LE COZ). M. Lionel JOUNEAU, délégué de SAINT-PERREUX (donne pouvoir à Yvette ANNEE). M. Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Michel RENOUL). M. Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE. Mme Amanda BLANCHARD, déléguée de SIXT-sur-AFF. M. Christian LEMEE, délégué de THEHILLAC (donne pouvoir à Marcel BOUVIER).

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS	2
1. ADMINISTRATION GENERALE	3
▪ Délibération n°1_CC_2020_41_ Délégation d'attributions au Président	3
2. FINANCES	5
▪ Délibération n°2_CC_2020_42_ Etat d'urgence sanitaire – Moyens de protection : Rôle de facilitateur de REDON Agglomération.....	5
3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS	7
▪ Projet de délibération n°3_CC_2020_43_Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Communautaire et au Président.....	7

QUESTIONS DIVERSES

Discours d'introduction du président

M. Jean-François MARY, rappelle que, aussi longtemps que durera la prorogation en cours du mandat des élus communautaires, plusieurs dispositions ont été édictées par l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et parmi elles, l'abaissement du quorum au tiers des représentants de l'assemblée délibérante ; Au cas présent, pour le conseil communautaire de REDON Agglomération, le quorum est de 19 participants (sur 57 membres, donc juste le tiers).

Le quorum est atteint pour cette séance avec 42 votants : 7 élu(e)s présents physiquement, 7 élu(e)s en visio conférence et 28 pouvoirs.

M. Pascal DUCHENE est désigné secrétaire de séance. La séance débute à 18h30.

DELIBERATIONS

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération n°1_CC_2020_41_ Délégation d'attributions au Président

ETAT D'URGENCE SANITAIRE – ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attributions au Président

La présente délibération a pour objet de porter au Conseil Communautaire la question de la délégation d'attributions au Président en application de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Rapport de Monsieur le Président, Jean-François MARY,

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 facilite la prise des décisions dans les matières permettant d'assurer la continuité du fonctionnement et de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ainsi, l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 vient sensiblement élargir les pouvoirs du Président, sans qu'une délibération du Conseil Communautaire ne soit nécessaire : elle procède en effet à la délégation de l'ensemble des attributions au profit du Président, même si le Conseil Communautaire avait initialement limité cette délégation à quelques matières.

Sont toutefois maintenues les exclusions visées à l'article L.5211-10 du CGCT, à savoir :

- Le vote du budget, la fixation des taux et des tarifs ;
- L'approbation du compte administratif ;
- Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure par la chambre régionale des comptes (dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé) ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- L'adhésion à un établissement public ;
- Les passages en délégations de service public ;
- Les orientations en matière d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Cette délégation de plein droit aux exécutifs locaux, inédite, s'accompagne néanmoins de quelques garde-fous :

- En effet, le Président doit (article 1^{er} de l'Ordonnance) informer sans délai les membres du Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de cette délégation ;
- Le Conseil Communautaire peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme à cette délégation ou de la modifier et cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion qui suit l'entrée en vigueur de l'Ordonnance ;
- Au titre de l'année 2020, l'exécutif peut souscrire les lignes de trésorerie nécessaires dans une limite correspondant au montant maximum entre :
 - ✓ Le plafond fixé, le cas échéant, par la délibération portant délégation en la matière ;
 - ✓ Le montant total du besoin budgétaire d'emprunt figurant au budget de l'exercice 2020 ;
 - ✓ 15 % des dépenses réelles figurant au budget de l'exercice 2020, ou, si ce dernier n'a pas été adopté, à celui de l'exercice 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 permettent, en cette période de crise sanitaire, de faciliter la prise des décisions dans les matières permettant d'assurer la continuité du fonctionnement et de l'action de REDON Agglomération.;

CONSIDERANT que les dispositions de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 permettent également un contrôle suffisant, par le Conseil Communautaire, des décisions prises par le Président ;

Sur ce rapport et après débat, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte des dispositions de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 relatives à la délégation d'attributions au Président ;**
- **D'encadrer la délégation dans les champs pour lesquels une précision du Conseil Communautaire est attendue :**
 - **Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de plafonné à 3 000 000 € ;**
 - **Solliciter les subventions les plus larges, susceptibles d'être octroyées à la Communauté dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 42 VOIX POUR**

2. FINANCES

- Délibération n°2_CC_2020_42_ Etat d'urgence sanitaire – Moyens de protection : Rôle de facilitateur de REDON Agglomération.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE – FINANCES – MOYENS DE PROTECTION : ROLE DE CENTRALISATEUR DE REDON AGGLOMERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver le rôle de REDON Agglomération, dans la réponse aux besoins exprimés par le territoire, en solutions hydro-alcooliques et masques de protection, voire le cas échéant tout autre matériel de protection qui pourrait s'avérer nécessaire, afin d'assurer la sécurité des agents, salariés du territoire, dans le contexte d'état d'urgence sanitaire COVID-19.

Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président délégué aux Finances et à la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

CONSIDERANT les mesures sanitaires d'urgence à mettre en œuvre, et en particulier de protection pour limiter la propagation du COVID-19 ;

CONSIDERANT la demande croissante de moyens de protection formulée par les entreprises pour assurer une continuité d'activité, nécessaire au soutien de l'économie ;

CONSIDERANT les besoins des communes du territoire, pour poursuivre les missions indispensables au maintien des missions prioritaires ;

CONSIDERANT le maintien de services communautaires sensibles et prioritaires, à savoir la collecte des déchets, l'ouverture des déchetteries aux professionnels, le maintien de multi-accueils pour les enfants des personnels prioritaires et le secrétariat général ;

CONSIDERANT les moyens conséquents susceptibles d'être mis en œuvre à l'issue de la phase de confinement, en application des dispositions précises actuellement en cours de définition par le Gouvernement ;

CONSIDERANT la difficulté d'accès aux moyens de protection contre le virus, que sont les masques et les solutions ou gels hydro-alcooliques notamment ;

CONSIDERANT les demandes exponentielles auprès des entreprises en mesure de satisfaire une partie de ces demandes, créant de fait une véritable tension sur cette offre ;

CONSIDERANT la nécessité de coordonner les besoins pour simplifier la gestion des commandes sur le territoire et assurer une réactivité indispensable, par l'identification d'une entité centralisatrice ;

CONSIDERANT le caractère d'urgence de mettre à disposition des agents et salariés les mesures de protection, dès le début du confinement ;

CONSIDERANT la mobilisation de l'Agence d'Attractivité et de Développement de REDON Agglomération, pour assurer une large diffusion auprès des entreprises ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter les distributions mises en œuvre par l'Etat, les Régions et les Départements ;

CONSIDERANT le besoin de mettre en œuvre une organisation spécifique pour répondre à l'urgence de gestion de la crise sanitaire, au sein du bloc local, pour le territoire ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De régulariser les premières mesures mises en œuvre, à titre dérogatoire et exceptionnel, dans un caractère d'urgence et de tension sur l'offre, par REDON Agglomération au début du confinement, pour assurer la protection des agents et salariés :**
 - De prendre acte de l'acquisition d'un stock de solutions hydro-alcooliques (1 075 litres) en réponse aux besoins des entreprises et du bloc local, et de masques (20 500 masques) en réponse aux besoins du seul bloc local (communes membres et REDON Agglomération) ;
 - D'accepter que les produits distribués soient refacturés aux entreprises et aux communes membres, aux prix couvrant toutes charges comprises, pratiqués par les entreprises, et ce en fonction des dates de livraison ;
 - De préciser que les communes et entreprises ont clairement été avisées du rôle d'intermédiaire de REDON Agglomération.
- **De fixer l'organisation adaptée, au sein du bloc local, pour accéder à ces outils de protection (masques et gel ou solutions hydro-alcooliques ainsi que tout matériel qui pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir, en tenant compte de la capacité limitée des entreprises à répondre aux besoins exprimés :**
 - D'identifier REDON Agglomération, comme interlocuteur des communes membres le souhaitant et des entreprises susceptibles de répondre aux besoins du bloc local ;
 - D'autoriser REDON Agglomération à acquérir le stock de ces outils de protection et à les rétrocéder, à prix couvrant toutes taxes comprises, aux communes membres ;
 - D'approuver, dans un souci de simplification pour les entreprises, la réception des commandes au siège de la Communauté et l'organisation de la distribution par les services de REDON Agglomération, dans le respect des principes de précaution ;
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 42 VOIX POUR**

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- Projet de délibération n°3_CC_2020_43_Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Communautaire et au Président

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

Annexe : le compte-rendu des délégations est remis sur table en séance.

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibération, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

VU la délibération CC_2014_02 du 23/06/2014, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU les délibérations CC_2014_01 du 23/06/2014, CC_2017_071 du 09/05/2017 et CC_2017_133 du 16/10/201, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que le compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire et le Président est remis sur table en début de chaque séance du Conseil Communautaire.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte du compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :**
 - **Par Monsieur le Président entre le 22 février et le 23 mars 2020 ;**
 - **Par le Bureau Communautaire entre le 10 février et le 23 mars 2020.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 42 VOIX POUR**

Annexe à la délibération n°3

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du BUREAU et des DECISIONS du PRESIDENT PRISES en APPLICATION de L'ARTICLE I 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapport de Monsieur le Président,

Par délibération du 23 juin 2014, le conseil de communauté a délégué, d'une part au Bureau et, d'autre part, au Président une partie de ses attributions pour la durée du mandat.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président rend compte, lors de chaque réunion du Conseil des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

A cette fin, je vous invite à prendre connaissance des délibérations votées en Bureau Communautaire et des décisions prises par **le Président** :

BUREAU COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 10 FEVRIER 2020

DELIBERATIONS :

1. **CULTURE – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL**
 - Projet de délibération n°1_B_2020_1_Tarifs enseignements 2020-2021 ;
2. **ECONOMIE**
 - Projet de délibération n°2_B_2020_2_Modification des statuts de l'Office de Tourisme : Organisation et désignation des membres du Comité de Direction ;
3. **PETITE ENFANCE**
 - Projet de délibération n°3_B_2020_3_Modification des règlements de fonctionnement des Multi-accueils.

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS du PRESIDENT :

10/02/2020	74	DEV ECO	Signature du bail - Atelier relais E Allaire
10/02/2020	75	DEV ECO	Signature du bail - Atelier relais C Guémené
10/02/2020	76	HABITAT	Subventions OPAH_BOUREL Albert_SAINST JUST_PO ENERGIE
10/02/2020	77	HABITAT	Subventions OPAH_BORDIER Marie_SIXT SUR AFF_PO ENERGIE
10/02/2020	78	HABITAT	Subventions OPAH_DURAND Sylvie_REDON_PO ENERGIE
01/01/2020	01 BIS	RH	creation du poste assistante DSI
11/02/2020	79	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme BOMPOIL Anne-Marie
12/02/2020	80	CONSERVATOIRE	Contrat prestation artistique - Christian GRIMAULT
12/02/2020	81	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Gaëlle KOUROUPAKIS
12/02/2020	82	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Luc SAINT LOUBERT BIE
12/02/2020	83	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Marie QUILLY
12/02/2020	84	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Olivier CREPIN
12/02/2020	85	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Philippe ROUILLARD
12/02/2020	86	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Samuel MIRALLES
12/02/2020	87	CONSERVATOIRE	Contrat engagement artiste - Sebastian OVEJERO
12/02/2020	88	INSERTION	Sollicitation subvention FSE 2020 pour les 2 ACI
12/02/2020	89	HABITAT	appel à un avocat pr rédaction requete en référé mesures utiles pour TAGV Allaire
13/02/2020	90	DEV ECO	Avenant 1 au protocole d'accord - Société Natarys
13/02/2020	91	CONSERVATOIRE	Contrat engagement régisseur - Sandra Nourry
14/02/2020	92	HABITAT	Subventions OPAH_BOURGOIS Magali_PIERRIC_PO ENERGIE
14/02/2020	93	DEV ECO	Bail professionnel Maitre Guilleux au 16 rue Victor Hugo
14/02/2020	94	HABITAT	Subv_Primo accédant_ROBION Solenn_LANGON_HCB
17/02/2020	95	RH	Création de poste Direction Aménagement - Habitat conseillé Info Energie
17/02/2020	96	CLIC	Sollicitation subvention CD 44
18/02/2020	97	HABITAT	Subvention_Primo accédant_BAREL-JOUNY Damien et Alexia-PLESSE
18/02/2020	98	HABITAT	Subventions OPAH_HOAREAU Sabrina_SAINST-GORGON_PO ENERGIE
18/02/2020	99	CONSERVATOIRE	Adhésion OAE 2020
19/02/2020	100	ASSURANCES	Indemnisation sinistre suite casse violoncelle conservatoire

19/02/2020	101	FINANCES	Versement d'un fonds de concours Investissement – Volet V – Equipements sportifs – Construction, réhabilitation, acquisition d'équipements sportifs couverts municipaux – aménagement sécuritaire du stade de football sur la commune de Saint-Perreux – Avenant n°1
20/02/2020	102	HABITAT	Subvention_49 Grande Rue-REDON_COPRO_ aide au DTG
20/02/2020	103	HABITAT	Subvention_Primo accédant_SENTZNACH Mickaël-LA CHAPELLE DE BRAIN
21/02/2020	104	HABITAT	Subvention aide diagnostic technique Brigitte LESOURD
21/02/2020	105	HABITAT	exclusion famille gens du voyage sur ensemble des aires de l'agglomération
21/02/2020	106	HABITAT	versement subvention à Mr LE BASTARD DE VILLENEUVE pr rehab château de Boro - action 6 PLH
24/02/2020	107	RH	Accueil services civiques
25/02/2020	108	PETITE ENFANCE	Subvention CAF 56 pour le projet éveil culturel du jeune enfant
26/02/2020	109	DEV ECO	Décision Avenant Bail MDS PIPRIAC Mme LEMOINE
26/02/2020	110	DEV ECO	Décision Avenant Bail MDS PIPRIAC Mme ORHAND
26/02/2020	111	DEV ECO	Décision Avenant Bail MDS PIPRIAC Mme BESNARD
26/02/2020	112	DEV ECO	Décision Avenant Bail MDS PIPRIAC ADMR
26/02/2020	113	DEV ECO	Décision Avenant Bail Agence A&D IT2
28/02/2020	114	HABITAT	Subv_OPAH_BASTARD Marie-Thérèse_AVESSAC_PO ENERGIE
28/02/2020	115	HABITAT	Subv_OPAH_CHARRIER-DAVID Francky et Isabelle - PLESSE- PO ENERGIE
28/02/2020	116	HABITAT	Subv_OPAH_GAGNON Joël - AVESSAC - PO ENERGIE
28/02/2020	117	MARCHES	Indemnisation sinistre DO Bât Pipriac Cté
02/03/2020	118	DEV ECO	Avenant n°4 à la convention d'occupation précaire Atelier relais 2 Cottard
02/03/2020	119	HABITAT	Subv_OPAH_LE BOUQUIN Aurore-PLESSE- PO ENERGIE
02/03/2020	120	DEV ECO	Avenant 2 bail Amisep IT 3
02/03/2020	121	DEV ECO	Avenant au bail Office des Sports IT 5 Pipriac
02/03/2020	122	HABITAT	Subv_OPAH_PAPET Isabelle_GUEMENE PENFAO- PO ENERGIE
03/03/2020	123	HABITAT	Subv_OPAH_SANTINI Aurélien_SAINTE JUST- PO ENERGIE
04/03/2020	124	ASSURANCES	Indemnisation suite à sinistre - casse instrument de musique (saxophone)
04/03/2020	125	CLIC	Sollicitation subvention conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Loire-Atlantique
05/03/2020	126	HABITAT	Subv_OPAH_HOAREAU Sabrina- SAINT GORGON- PO ENERGIE
05/03/2020	127	HABITAT	Subv_VALLEE Chantal_RIEUX_PO ENERGIE
05/03/2020	128	HABITAT	Subv_RIO Annie_SAINTE VINCENT SUR OUST_PO ENERGIE

09/03/2020	129	HABITAT	Subv_création reglement de copropriété_49 Grande Rue_Mr et Mme LESOURD
11/03/2020	130	HABITAT	Subv_Primo accédant_OGER_Maël_BAINS SUR OUST_HCB
11/03/2020	131	DEV ECO	Bail précaire Atelier relais n°4 Briangaud
11/03/2020	132	HABITAT	Subv_PB_Mr SIMON Christophe_SAINTE NICOLAS DE REDON
12/03/2020	133	DEV ECO	Convention d'occupation terrain Langon association BOT
12/03/2020	134	FINANCES	Avenant 7 arrêté régie THEATRE
12/03/2020	135	MARCHES	Attribution marché de services de télécommunications
13/03/2020	136	DEV ECO	Avenant n°5 au bail de la Mission Locale (IT2)
16/03/2020	137	AMENAGEMENT	Interdiction entrées sur les AGV territoire Communautaire
16/03/2020	138	Animation territoriale de santé	Demande de subvention Ingénierie territoriale en santé
18/03/2020	139	HABITAT	Subv_Primo accédant_BONTE WERNER Andrian et Hélène_RIEUX_HCB
19/03/2020	140	HABITAT	Subv_OPAH_YBER Didier_SAINTE JACUT LES PINS_PO ENERGIE
19/03/2020	141	HABITAT	Subv_OPAH_LAUGEL Guy_RIEUX_PO ENERGIE
20/03/2020	142	HABITAT	Subv_OPAH_RIAUD Anne-Cécile_SIXT SUR AFF_PO ENERGIE
20/03/2020	143	HABITAT	Subv_OPAH_MOUNIER Jacqueline_BAINS SUR OUST_PO ENERGIE
20/03/2020	144	HABITAT	Subv_OPAH_LE CHANTOUX Nathalie_REDON_PO ENERGIE
23/03/2020	145	HABITAT	Subv_Primo accédant_JOSSO Maurice-Pierre_ALLAIRE_HCB
23/03/2020	146	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme ZOIA
23/03/2020	147	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme FRANCOIS Mickaël

La séance prend fin à 19h45
Fait à Redon, le 27/04/2020

« Certifié conforme »
par le Président,
Jean-François MARY